
AVIS

relatif au projet de protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés en cette phase 3 du déconfinement

22 juin 2020

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi le 20 juin 2020 par le directeur général de la santé pour faire part de ses éventuelles observations sur un protocole national de déconfinement (évolution 19 juin 2020) pour les entreprises et établissements permettant d'éviter les risques d'exposition au virus. Au vu de l'urgence de publication de ce protocole un retour pour le 22 juin est sollicité.

Réponse du HCSP à la saisine de la DGS

Pour répondre aux saisines de la DGS en lien avec l'épidémie en cours, le HCSP a réactivé le groupe de travail « Grippe, coronavirus, infections respiratoires émergentes » composé d'experts membres ou non du HCSP. Un sous-groupe dédié aux questions plus spécifiquement relatives à l'hygiène et à l'environnement a été constitué, piloté par Didier Lepelletier, vice-président de la Commission spécialisée « Système de santé et sécurité des patients » et co-président du groupe permanent Covid-19.

Compte tenu du délai de réponse très contraint, un sous- groupe constitué de quatre experts du HCSP a relu et commenté le document de la DGS relatif au protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés

Éléments de contexte

Dans le cadre de l'évolution du niveau de circulation du virus et de la reprise progressive de l'activité en France, notamment en phase 3 du déconfinement, cet avis complémentaire de l'avis du 24 avril 2020 [1] a tenu compte de la progression des connaissances sur les risques de transmission du virus SARS-CoV-2 et de l'évolution des mesures barrières dans la population générale. Depuis quelques semaines, la situation épidémiologique en France a favorablement évolué grâce aux mesures prises depuis mars 2020 [2]. Les données disponibles aujourd'hui permettent de lever progressivement les mesures collectives de prévention.

Néanmoins, la vigilance reste de mise car le virus continue de circuler en France. En effet, depuis la levée du confinement, on observe une hausse continue des clusters ou foyers de contamination en France et l'indice RO est passé à 0,96 alors qu'il était à 0,6/0,7 en début de déconfinement. Trois régions métropolitaines dépassent la valeur de 1. Toutefois les foyers restent pour l'instant maîtrisés avec une très faible diffusion dans la population du fait des moyens actuels mis en œuvre pour le « contact tracing » (traçage des contacts) permettant de limiter la diffusion du virus à partir des clusters [2].

Par ailleurs, au niveau international la pandémie est encore loin d'être maîtrisée. En effet, dans certains pays l'épidémie est encore très active (Amérique latine, Inde, États-Unis...), et dans

d'autres un risque de reprise (Chine) ou de seconde vague est rapporté (Iran, Corée du sud...) [3,4].

Depuis le déconfinement, on observe une reprise des contacts dans la population avec une circulation du virus encore présente. Ces contacts restent encore faibles par rapport à la normale (transports en commun peu empruntés, réouvertures des activités notamment des spectacles encore à leur début, etc.). **Les mesures de distanciation sociale (distance physique, gestes barrières, hygiène des mains et port de masque grand public) restent pour le HCSP des mesures indispensables pour le contrôle de la circulation du virus, notamment dans les moments de regroupements sociaux ou de forte densité de population.**

Le HCSP a rendu le 24 avril 2020 un premier avis relatif à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champ sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 [1]. Il y précise sa doctrine pour maîtriser cette diffusion pour la première phase de déconfinement à partir du 11 mai 2020, en tenant compte des données scientifiques et relatives de la circulation du virus disponibles à cette date. Ces mesures ont été déclinées dans un certain nombre d'établissement recevant du public (ERP), dont les milieux professionnels (Chapitre 17). Des recommandations avaient été proposées et étaient relatives à la politique générale, aux mesures de distanciation sociale (distance physique, gestes barrières, hygiène des mains et port de masque grand public), au nettoyage/désinfection des locaux à la réouverture et en routine, à la ventilation des locaux, à la surveillance de l'apparition du virus dans le milieu professionnel et enfin de plan de communication.

Dans le cadre de cette saisine, compte tenu des conditions actuelles de circulation du virus en phase 3 du déconfinement et des mesures de distanciation sociale recommandées dans d'autres types d'ERP,

Après lecture du protocole national,

Le HCSP considère :

- Que les préconisations prévues dans le projet de protocole sont conformes à sa doctrine pour les milieux professionnels.

Le HCSP propose :

- De préciser et compléter les préconisations du protocole dans le texte sous l'option « Suivi des modifications » par :
 - Des commentaires) ;
 - Des propositions identifiées en rouge dans le texte proposé.

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Avis rédigé par un groupe d'experts, membres du Haut Conseil de la santé publique.

Validé le 22 juin 2020 par le président du Haut Conseil de la santé publique

Références

1. Haut Conseil de la santé publique. Avis du 24 avril 2020 relatif à l'adaptation des mesures et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 Disponible sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>, consulté le 20 juin 2020.
2. Santé publique France (SpF) Disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>, consulté le 20 juin 2020.
3. Organisation mondiale de la santé. Rapports de situation Covid-19 Disponible sur <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>, consulté le 20 juin 2020.
4. Centre européen de contrôle des maladies (ECDC). Situation Covid-19 mise à jour au niveau mondial. Disponible sur <https://www.ecdc.europa.eu/en/geographical-distribution-2019-ncov-cases>", consulté le 20 juin 2020.

Autres références du HCSP utilisées pour la lecture critique de ce protocole

13/05/2020 Avis relatif à l'emploi des visières ou écrans faciaux de protection dans le contexte de l'épidémie Covid-19

Disponible sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=822> , consulté le 20 juin 2020.

07/05/2020 Avis relatif à la conduite à tenir en cas de contact d'une personne ayant des antécédents évocateurs de Covid-19 avec une personne malade du Covid-19

Disponible sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=819> , consulté le 20 juin 2020

29/04/2020 Avis relatif à l'opportunité de nettoyer et de désinfecter, avant réouverture à l'issue du confinement, les établissements recevant du public et lieux de travail fermés pendant la période de confinement, dans le contexte de la lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2

Disponible sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=811> , consulté le 20 juin 2020

28/04/2020 Avis relatif à un contrôle d'accès par prise de température dans la préparation de la phase de déconfinement en lien avec l'épidémie à Covid-19

Disponible sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=810> , consulté le 20 juin 2020

Annexe 1

De : PLANEL, Maurice-Pierre (DGS)
Envoyé : samedi 20 juin 2020 13:53
À : CHAUVIN, Franck (DGS/MSR/SGHCSP); HCSP-SECR-GENERAL;
Cc : SALOMON, Jérôme (DGS)
Objet : saisine protocole de déconfinement

Monsieur le Président, Cher Franck,

Actuel la situation sanitaire est actuelle en voie d'amélioration, même si elle permet d'envisager un nouvel assouplissement des conditions sanitaires de l'activité, elle ne doit pas conduire à relâcher la vigilance face à un risque épidémique qui subsiste.

La démarche de déconfinement engagée dans les entreprises et établissements se poursuit et doit conduire à mettre en place ou à maintenir des mesures de protection des salariés permettant d'éviter les risques d'exposition au virus.

Dans ce contexte, veuillez trouver en pièce-jointe le protocole déconfinement (évolution 19 juin 2020) qui a été élaboré en tenant compte de vos différents avis.

Je souhaite recueillir vos éventuelles observations sur ce protocole de déconfinement.

Au vu de l'urgence de publication de ce protocole je sollicite votre retour pour le 22 juin si possible en fin de matinée.

Bien Amicalement
Mp PLANEL pour la compte de Jérôme

Professeur Jérôme SALOMON, CMO, MD MPH PhD
Directeur général de la Santé / Directeur de crise
Direction Générale de la Santé, DGS, FRANCE

Annexe 2

Composition du groupe de travail ayant relu et commenté le document de la DGS

Christian CHIDIAC, Président du groupe permanent Covid-19

Jean-François GEHANNO

Didier LEPELLETIER, Co-président du groupe permanent Covid-19, pilote du groupe de travail

Fabien SQUINAZI

Secrétariat général du HCSP

Bernard FALIU

Le 22 juin 2020

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr